



**RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE
POUR ÉLIMINER LE COMMERCE ILLICITE
DES PRODUITS DU TABAC**

**FCTC/MOP/3/8
7 juillet 2023**

**Troisième session
Panama (Panama), 27-30 novembre 2023
Point 7.1 de l'ordre du jour provisoire**

Rapport de situation et rapports sur l'exécution

Rapport du Secrétariat de la Convention

Objet du document

La Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac trouvera dans le présent document :

- a) le rapport sur l'exécution du plan de travail et du budget 2020-2021 (Partie I, comprenant les annexes 1 et 2 suivant immédiatement le rapport) ; et
- b) le rapport intérimaire sur l'exécution du plan de travail et du budget 2022-2023 (Partie II, comprenant les annexes 3 et 4 suivant immédiatement le rapport).

Mesures à prendre par la Réunion des Parties

La Réunion des Parties est invitée à prendre note du rapport de situation et du rapport sur l'exécution pour les périodes concernées.

Contribution aux objectifs de développement durable (ODD) : tous les ODD ; en particulier l'ODD 3 et la cible 3.a, ainsi que les ODD 8 et 16.

Lien avec le plan de travail et le budget : aucun.

Incidences financières supplémentaires si elles ne sont pas incluses dans le plan de travail et le budget : aucune.

Document(s) connexe(s) : FCTC/MOP2(13), FCTC/MOP/2/INF.DOC./1, FCTC/MOP2(11), FCTC/MOP1(17), FCTC/MOP/1/INF.DOC./2.

PARTIE I. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET 2020-2021 (1^{ER} JANVIER 2020-31 DÉCEMBRE 2021)

CONTEXTE

1. Le présent rapport fait le point sur les activités menées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 par le Secrétariat de la Convention pour appuyer la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Il suit la structure du plan de travail et du budget pour l'exercice 2020-2021 qui a été adopté à la première session de la Réunion des Parties au Protocole dans la décision FCTC/MOP1(17).
2. Compte tenu des restrictions rendues nécessaires par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), bon nombre d'activités prévues pour 2021 ont dû être adaptées. Le Secrétariat de la Convention a tiré des enseignements utiles de l'exécution des mandats et des activités en cette période de pandémie, et a veillé à ce qu'une utilisation plus efficace des moyens et des ressources virtuelles soit faite.
3. On trouvera en annexe 1, qui suit directement le rapport contenu dans la Partie I du présent document, l'état certifié des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021. On trouvera également en annexe 2, qui suit directement le rapport contenu dans la Partie I du présent document, les coûts des activités pour la période en question, y compris la description des dépenses.

PROMOUVOIR LA RATIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE

Organiser des ateliers multisectoriels régionaux

4. Les ateliers multisectoriels régionaux n'ont pas pu être organisés. Le Secrétariat de la Convention a organisé sept webinaires techniques sur différents articles du Protocole entre mars et novembre 2021, avec la participation d'experts représentant les Parties et d'organisations intergouvernementales (OIG) et d'organisations non gouvernementales (ONG) concernées. Les enregistrements de ces webinaires sont disponibles sur la page YouTube de la Convention-cadre de l'OMS.¹
5. En collaboration avec le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour les Amériques et le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, trois webinaires régionaux ont été organisés dans une optique de sensibilisation à l'importance de la collaboration multisectorielle pour la mise en œuvre du Protocole, ainsi qu'au rôle du Protocole en ce qui concerne le renforcement de l'impact des mesures portant sur les taxes et les prix.
6. Le Secrétariat de la Convention a également collaboré avec le centre de connaissances sur la taxation du tabac de l'Université du Cap et des ONG ayant le statut d'observateur à la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS, comme l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires et l'Alliance pour le contrôle du tabac en Afrique, en vue d'organiser plusieurs réunions virtuelles pour promouvoir le Protocole. Une session consacrée au Protocole a également été organisée lors du Sommet antitabac en octobre 2021.²

¹ Disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/@whofctcsecretariat812>.

² Ce Sommet a eu lieu dans le cadre de la Conférence mondiale sur le tabac ou la santé, en tant que plateforme d'échanges internationaux sur des solutions pour lutter contre l'épidémie de tabagisme. On trouvera le webinaire sur le Protocole à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=vX3FchCdCtU>.

Promouvoir le Protocole lors de réunions de haut niveau

7. Le Chef du Secrétariat de la Convention a rencontré les Ministres de la santé de la Colombie, de l'Équateur et du Paraguay, et a saisi cette occasion de promouvoir la mise en œuvre et la ratification du Protocole. Le Secrétariat de la Convention a aussi participé à plusieurs réunions avec de hauts fonctionnaires et des parlementaires pour promouvoir la mise en œuvre et la ratification du Protocole. Il s'agissait notamment de réunions avec de hauts fonctionnaires issus, dans différents pays, d'administrations publiques investies dans la lutte contre le commerce illicite des produits du tabac et avec des membres du Parlement de certaines Parties à la Convention-cadre de l'OMS telles que le Bhoutan, le Brésil, le Cameroun, l'Équateur, le Ghana, la Mauritanie, le Mexique, la République de Moldova, le Rwanda, le Soudan, le Suriname, la Tunisie et le Vanuatu.

8. Le Secrétariat de la Convention a contribué à un atelier virtuel multipartite visant à promouvoir l'adhésion au Protocole ; il s'est tenu du 14 au 17 décembre 2020 en Géorgie et a été coorganisé par l'Instrument d'assistance technique et d'échange d'information de la Commission européenne (TAIEX) et le Centre national géorgien pour la lutte contre les maladies et pour la santé publique.

Collaborer avec les organisations internationales potentiellement concernées

9. En 2021, pour la première fois, le Président de la Réunion des Parties au Protocole a déposé une demande auprès du mécanisme d'examen thématique du Forum politique de haut niveau des Nations Unies, la structure centrale des Nations Unies pour le suivi et l'examen du *Programme de développement durable à l'horizon 2030* et des objectifs de développement durable (ODD).¹

10. Le Secrétariat de la Convention a transmis des informations sur le Protocole aux membres de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. L'Équipe spéciale a décidé d'établir un axe de travail relevant du Groupe de travail thématique chargé de la lutte antitabac et consacré à la mise en œuvre du Protocole pour déterminer l'expertise des membres de l'Équipe spéciale, et a accepté de participer à des activités collaboratives. Le Secrétariat de la Convention est également devenu membre du Groupe de travail interorganisations informel sur les taxes sanitaires, qui fait de la mise en œuvre du Protocole une priorité.

11. Le Chef du Secrétariat de la Convention s'est réuni le 17 décembre 2021 avec le Secrétaire de la Conférence des Parties et le Chef du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'objectif étant de faire mieux connaître le Protocole. Par ailleurs, le Secrétariat de la Convention a pris part à des réunions bilatérales avec des représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et du programme de contrôle de conteneurs de l'ONUDC et l'OMD.

12. En octobre 2020, les membres du Bureau de la Conférence des Parties et les membres du Bureau de la Réunion des Parties de la Région africaine ont demandé au Secrétariat de la Convention d'apporter son concours aux efforts visant à mobiliser des entités d'intégration économique régionale en Afrique pour soutenir la mise en œuvre du Protocole. Pour donner suite à cette demande, le Secrétariat de la Convention a recensé des entités régionales clés et a élaboré un plan en vue de les sensibiliser au potentiel du Protocole pour faire progresser la réalisation des ODD. En 2021 ont eu lieu des réunions avec des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO et de l'Organisation ouest-africaine de la santé.

¹ Disponible à l'adresse https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/27288MOP_Submission_of_the_President_to_the_2021_UN_HLPF_ECOSOC.pdf.

ASSISTANCE TECHNIQUE À LA PRÉPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE

Fournir aux Parties une assistance technique sur des aspects spécifiques du Protocole

13. Sur demande, le Secrétariat de la Convention s'est réuni avec des représentants de Parties au Protocole, notamment de Cabo Verde, de l'Équateur et de l'Inde, l'objectif étant d'apporter une assistance technique et de sensibiliser à l'importance d'éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Le Secrétariat de la Convention a également fourni un appui technique pour la mise en œuvre d'un système de suivi et de traçabilité au Pakistan, en collaboration avec l'Unité Politiques fiscales pour la santé de l'OMS et de la Banque mondiale.

14. Sous la direction du Bureau et conformément à la décision FCTC/MOP1(8), le Secrétariat de la Convention a finalisé l'élaboration de la *Stratégie relative aux mécanismes d'assistance et à la mobilisation de ressources financières visant à appuyer la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac*¹ et l'a présenté à la deuxième session de la Réunion des Parties pour examen.

GROUPES DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAUX

15. Les deux groupes de travail instaurés à la première session de la Réunion des Parties ont dû adapter leur façon de travailler pour tenir compte des restrictions dues à la pandémie de COVID-19. Plusieurs séries de consultations écrites et de réunions virtuelles ont dû être organisées pour remplacer des réunions en présentiel.

Groupe de travail sur les systèmes de suivi et de traçabilité, y compris le point focal mondial pour l'échange d'informations et les marques uniques d'identification sur les paquets et les cartouches de cigarettes (article 8 du Protocole)

16. Conformément à la décision FCTC/MOP1(6), la deuxième réunion du Groupe de travail sur les systèmes de suivi et de traçabilité, y compris le point focal mondial pour l'échange d'informations et les marques uniques d'identification sur les paquets et les cartouches de cigarettes (article 8 du Protocole), s'est déroulée en ligne le 25 novembre 2020. Les membres du Groupe de travail se sont mis d'accord sur le contenu d'un document présentant une analyse conceptuelle relative au point focal mondial pour l'échange d'informations.

17. Le Groupe de travail a également prié le Secrétariat de la Convention de collaborer avec le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) sur la question des technologies de l'information requises pour instaurer le point focal mondial pour l'échange d'informations. Afin d'encourager davantage de Parties à répondre au questionnaire facultatif élaboré par le Groupe de travail pour recueillir les meilleures pratiques en matière de systèmes de suivi et de traçabilité, le Secrétariat de la Convention a adressé une note verbale à toutes les Parties à la Convention-cadre de l'OMS, dans laquelle il les invitait à communiquer leurs réponses.

18. La troisième et dernière réunion du Groupe de travail s'est déroulée en ligne les 27 et 28 avril 2021. Le Groupe de travail a échangé au sujet de a) la présentation du CIC sur les conditions d'établissement d'un point focal mondial pour l'échange d'informations, b) l'adoption d'un rapport du

¹ Disponible à l'adresse <https://fctc.who.int/fr/publications/m/item/mop2-8-financial-resources-mechanisms-assistance>.

Secrétariat de la Convention sur les systèmes de suivi et de traçabilité des produits du tabac et c) l'adoption d'un projet de rapport du Groupe de travail et d'un projet de décision connexe pour présentation à la deuxième session de la Réunion des Parties.

Groupe de travail chargé de l'assistance et de la coopération (articles 21, 23, 24, 28 et 29 du Protocole)

19. Conformément à la décision FCTC/MOP1(10), la deuxième réunion du Groupe de travail chargé de l'assistance et de la coopération (articles 21, 23, 24, 28 et 29 du Protocole) s'est déroulée en ligne les 23 et 24 juin 2020. L'objectif de cette réunion virtuelle était de mener à bonne fin la consultation en ligne conduite pendant plus de deux mois sur des questions relevant des trois missions du Groupe de travail. Au cours de cette réunion, il a également été question des réseaux d'échange d'informations existants sur les questions douanières. Le Groupe de travail a décidé de créer un groupe de rédaction chargé d'entamer la rédaction du rapport à présenter à la Réunion des Parties. Ce groupe de rédaction s'est réuni à plusieurs reprises avec les principaux facilitateurs entre novembre 2020 et mars 2021.

20. La troisième et dernière réunion du Groupe de travail s'est déroulée en ligne les 19 et 23 avril 2021. Le Groupe de travail a discuté du texte établi par le groupe de rédaction. Le Groupe de travail a adopté le projet de rapport et le projet de décision à présenter lors de la deuxième session de la Réunion des Parties.

Travaux de recherche fondés sur des données factuelles

21. Conformément à la décision FCTC/MOP1(7), le Secrétariat de la Convention a élaboré une « feuille de route exposant les calendriers et les étapes à suivre pour effectuer les travaux de recherche fondés sur des données factuelles prévus aux articles 6.5 et 13.2 du Protocole ». On trouvera plus d'informations dans le document FCTC/MOP/3/6.

RÉUNION DES PARTIES

Deuxième session de la Réunion des Parties

22. Le Secrétariat de la Convention et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas ont finalisé l'Accord relatif à l'accueil de la neuvième session de la Conférence des Parties et de la deuxième session de la Réunion des Parties avant le déclenchement de la pandémie de COVID-19. Cet accord a été signé le 12 mars 2020 à La Haye en présence du Chef du Secrétariat de la Convention et du Secrétaire d'État à la santé du Ministère néerlandais de la santé.

23. En raison des restrictions consécutives à la pandémie de COVID-19 et de ses répercussions sur l'organisation des conférences mondiales internationales et sur les voyages, le Bureau élu à la huitième session de la Conférence des Parties et le Bureau élu à la première session de la Réunion des Parties ont décidé à leur troisième réunion commune de renvoyer à novembre 2021 la neuvième session de la Conférence des Parties et la deuxième session de la Réunion des Parties.

24. À la suite d'une décision ultérieure du Bureau élu à la première session de la Réunion des Parties, après consultation du Bureau élu à la huitième session de la Conférence des Parties, la deuxième session de la Réunion des Parties s'est tenue en ligne du 15 au 17 novembre 2021. Les représentants de 59 Parties au Protocole, de 58 États non Parties, d'une OIG et de sept ONG ayant le statut d'observateur, ainsi que de l'OMS, y ont pris part. La deuxième session de la Réunion des Parties a vu l'adoption de

15 décisions, y compris des rapports des deux Groupes de travail, de la *Stratégie relative aux mécanismes d'assistance et à la mobilisation de ressources financières visant à appuyer la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac*, ainsi que le lancement d'un fonds d'investissement pour appuyer la mise en œuvre du Protocole. Le Directeur général de l'OMS et le Secrétaire général de l'OMS ont pris part à la cérémonie d'ouverture de la deuxième session de la Réunion des Parties. Le Secrétariat de la Convention a apporté tout l'appui nécessaire à la bonne organisation de la deuxième session de la Réunion des Parties, qui a eu lieu en ligne. Des réunions régionales préparatoires de la Réunion des Parties ont été organisées dans les Régions de l'OMS, en collaboration avec les bureaux régionaux de l'OMS.

Bureau de la Réunion des Parties

25. Le Bureau élu à la première session de la Réunion des Parties a tenu en ligne sa troisième réunion en avril 2020, sa quatrième réunion en avril 2021 et sa cinquième réunion en novembre 2021. Des reprises de session ont été organisées en septembre et en décembre 2020 ; elles avaient pour principal objectif de permettre l'examen du projet de plan de travail et de budget 2022-2023. Le Bureau a également organisé des réunions quotidiennes durant la deuxième session de la Réunion des Parties, ainsi que plusieurs réunions communes avec le Bureau élu à la huitième session de la Conférence des Parties. Le Secrétariat de la Convention a apporté tout l'appui nécessaire à l'organisation de ces réunions.

AIDE AUX PARTIES POUR QU'ELLES S'ACQUITTENT DE LEURS OBLIGATIONS DE NOTIFICATION

Cycle de notification

26. Conformément à l'article 32 du Protocole et à la décision FCTC/MOP1(10), le Secrétariat de la Convention a élaboré un instrument de notification pour le Protocole, qui a été rendu accessible aux Parties pour qu'elles soumettent leurs rapports dans le cadre du cycle de notification 2020.

27. Le Secrétariat de la Convention s'est employé à renforcer la capacité de notification des Parties, en s'appuyant sur l'expérience acquise en matière de notification au titre de la Convention-cadre de l'OMS et sur les ressources existantes. Il a organisé un webinaire sur la notification au titre de la Convention-cadre de l'OMS et du Protocole en janvier 2020.

28. Les informations communiquées par les Parties au cours de ce premier cycle de notification ont été publiées par le Secrétariat de la Convention dans la base de données sur la mise en œuvre du Protocole. Cette base de données intègre les rapports sur la mise en œuvre du Protocole transmise à la Réunion des Parties, ainsi que d'autres informations reçues des Parties. Le Secrétariat de la Convention a communiqué ses observations à toutes les Parties ayant présenté des rapports à la Réunion des Parties au cours de ce premier cycle de notification. Les données des rapports ont été analysées et le *Rapport mondial 2021 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac*¹ a été publié en novembre 2021, à la suite de son lancement à l'occasion d'un webinaire. Le rapport connexe du Secrétariat de la Convention a été présenté à la deuxième session de la Réunion des Parties.

¹ Disponible à l'adresse <https://fctc.who.int/protocol/reporting/global-progress-reports>.

ÉCHANGE D'INFORMATIONS, DONT LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES ET DE TECHNOLOGIES

Mener des études et établir de bonnes pratiques, et les diffuser

29. En mars 2021, le Secrétariat de la Convention a publié le document *Examples of current practices on the implementation of Article 12 (Free zones and international transit) of the Protocol to Eliminate Illicit Trade in Tobacco Products* [Exemples de pratiques actuelles concernant l'application de l'article 12 (Zones franches et transit international) du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac]¹ pour présenter des cas de contrôle de la chaîne logistique des produits du tabac dans les zones franches. Ce document a été établi sous la direction du Groupe de travail chargé de l'assistance et de la coopération et fait fond sur les informations fournies par 11 Parties ayant répondu à un questionnaire, ainsi que sur la documentation existante.

30. Le Manuel technique de l'OMS sur la politique et l'administration des taxes prélevées sur le tabac² a été publié en avril 2021. Le Secrétariat de la Convention a été invité à prendre part à sa publication et a participé à son lancement virtuel. Dans cette publication, la relation entre l'administration fiscale du tabac et le commerce illicite est examinée de près pour la première fois.

Promouvoir la coordination et le partage d'informations sur le Protocole, grâce au forum d'échange

31. Les ressources techniques liées aux différents articles du Protocole ont été recensées par le Secrétariat de la Convention et publiées sur les sections de la base de données relative à la mise en œuvre du Protocole correspondantes.³ De plus, le centre de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS sur la taxation du tabac de l'Université du Cap a inauguré sur son site Internet une bibliothèque virtuelle dont une des sections est consacrée aux ressources sur le commerce illicite des produits du tabac.⁴

32. Une entreprise a été sélectionnée par le biais d'un appel d'offres concurrentiel pour concevoir une plateforme de coordination qui hébergera l'ensemble des bases de données à élaborer conformément aux décisions prises par la Réunion des Parties.

COORDINATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES ET D'AUTRES ORGANISMES

Renforcement de la coopération et de la communication avec les OIG et les ONG

33. Un appel à candidatures pour l'obtention du statut d'observateur auprès de la Réunion des Parties a été lancé par le Secrétariat de la Convention début février 2020. L'annonce a été transmise par courrier électronique à la liste des observateurs auprès de la Conférence des Parties et à d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales préalablement recensées par le Bureau élu à la première session de la Réunion des Parties. En outre, le Secrétariat de la Convention s'est réuni avec des

¹ Disponible à l'adresse <https://fctc.who.int/publications/i/item/9789240022171>.

² Disponible à l'adresse <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240019188>.

³ Disponible à l'adresse <https://untobaccocontrol.org/impldb/>.

⁴ Disponible à l'adresse <https://extranet.who.int/fctcapps/fctcapps/fctc/kh/tobacco-taxation/e-library/category/illicit-trade>.

représentants d'organisations de la société civile partenaires de l'ONUDC pour les sensibiliser au Protocole et les encourager à devenir observateurs auprès de la Réunion des Parties. Une plateforme en ligne a par ailleurs été mise au point pour faciliter le processus de candidature.

34. À la date limite du 15 août 2021, le Secrétariat de la Convention avait reçu 18 candidatures à un statut d'observateur auprès de la Réunion des Parties. D'après le rapport du Secrétariat de la Convention et conformément aux recommandations du Bureau, deux OIG et huit ONG ont obtenu le statut d'observateur à la deuxième session de la Réunion des Parties.

35. En mars 2020, le Secrétariat de la Convention a assisté pour la première fois au Comité de lutte contre la fraude de l'OMD et a appuyé la coopération avec les autorités douanières. Aux côtés de l'ONUDC et de l'Équateur, il a organisé un événement parallèle dans le cadre de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC), qui s'est tenue en octobre 2020. De plus, le Chef du Secrétariat de la Convention est intervenu lors de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé et a saisi cette occasion pour souligner l'importance de la Convention-cadre de l'OMS et du Protocole.

36. Le Chef du Secrétariat de la Convention a fait une déclaration vidéo lors du débat de haut niveau du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en mars 2021. Le Secrétariat de la Convention a aussi participé à la réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale de l'UNTOC en mars 2021, à la cinquième Conférence mondiale de l'OMD sur les OEA (opérateur économique agréé) en mai 2021, à la trentième session régulière de la Commission de l'ONUDC pour la prévention du crime et la justice pénale en mai 2021 et au vingt-septième Comité de gestion de la Convention de Kyoto révisée en décembre 2021.

PROMOTION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE

37. Le Secrétariat de la Convention a facilité l'échange de connaissances et de données d'expérience entre les Parties. À la demande du Gouvernement indien et en collaboration avec l'OMS, il a par ailleurs facilité la coopération internationale avec le Brésil et l'Union européenne en octobre 2020.

38. En avril 2021, le Secrétariat de la Convention, en partenariat avec Wilton Park, une agence du Ministère des affaires étrangères, du développement et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a organisé un dialogue virtuel, en collaboration avec le Département des recettes et des douanes et l'agence chargée de la sécurité aux frontières du Royaume-Uni. Les pays participants ont partagé leurs réussites en matière de lutte contre le commerce illicite des produits du tabac et ont examiné le cycle d'une politique, de l'élaboration aux stratégies déployées par les pays pour son application concrète. Quelque 45 participants originaires de 12 Parties à la Convention-cadre de l'OMS ont pris part à cet événement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION

39. Le Secrétariat de la Convention fait régulièrement le point sur le versement des contributions évaluées (CE) et met à disposition ces informations sur son site Internet, avec des éléments permettant de faciliter le versement des CE par les Parties. On trouvera dans le document FCTC/MOP/2/9 des informations sur les mesures prises par le Secrétariat de la Convention pour collecter les contributions évaluées correspondant à la période considérée. Le Secrétariat de la Convention a également rencontré des donateurs potentiels en vue de lever des fonds extrabudgétaires (fonds EB) pour appuyer la mise en œuvre du Protocole.

40. La procédure de nomination à l'ensemble des postes inclus dans le plan de travail et le budget 2020-2021 adopté à la première session de la Réunion des Parties est arrivée à terme en 2020.

41. En outre, et à la demande du Bureau élu à la première session de la Réunion des Parties, après avoir examiné la question en coopération avec le Bureau élu à la huitième session de la Conférence des Parties, le Secrétariat de la Convention a élaboré une proposition relative à la création d'un fonds d'investissement pour appuyer la mise en œuvre du Protocole.

42. Sous la direction du Bureau, le Secrétariat de la Convention a également finalisé le projet de plan de travail et de budget 2022-2023. À la suite de consultations informelles avec des Parties au Protocole en préparation de la deuxième session de la Réunion des Parties, la proposition a fait l'objet de discussions et a été adoptée par la Réunion des Parties.

COMMUNICATION

43. En mai 2020, l'identité visuelle du Protocole a été lancée. Le Secrétariat de la Convention a travaillé avec une agence de communication, qui a conçu le logo du Protocole lors de la phase finale de la stratégie de communication visant à promouvoir et à faire connaître le Protocole.

44. Un nouveau site Internet, comprenant des sections consacrées au Protocole, a été lancé en 2021. Ce site Internet a été régulièrement actualisé et mis en avant sur les réseaux sociaux. De plus, le Secrétariat de la Convention a conçu une campagne de communication pour promouvoir la deuxième session de la Réunion des Parties et a publié des communiqués de presse pour attirer l'attention des médias sur le Protocole. Pour la première fois, des journalistes accrédités ont été autorisés à suivre les discussions des séances publiques et ouvertes de la Réunion des Parties.

ANNEXE 1

**ÉTAT CERTIFIÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2021 (EN USD)**




Secretariat of the WHO Framework Convention on Tobacco Control (FCTC) –
Meeting of the Parties (MOP)

Statement of Income and Expenditure as at 31 December 2021
(expressed in US dollars)

Opening Balance 1 January 2020	2,616,759
Revenue	
FCTC Assessed Contributions	4,999,719
Expense (details attached - page 2)	
2020-2021	3,901,019
Fund balance at 31 December 2021	<u>3,715,459</u>
Less:	
Receivable*	<u>(1,153,368)</u>
Funds available at 31 December 2021	<u>2,562,091</u>

I certify that the above statement correctly reflects the revenue and expenditure recorded in the WHO Global Accounting System.


 George Kyriacou
 PP. 05 September 2022



Comptroller and Director of Finance

* The total amount receivable from Member states at 31 December 2021 amounts to \$2,900,140 (2018-2019: \$912,577), however, based on experience from prior collections, only \$1,153,368 is adjusted for.

**ÉTAT CERTIFIÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2021 (EN USD)**

	Total
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2020	2 616 759
Recettes	
Contributions évaluées (CE) approuvées par la première session de la Réunion des Parties	4 999 719
Dépenses	
Dépenses janvier 2020-décembre 2021	3 901 019
Montant disponible au 31 décembre 2021	3 715 459
À recevoir	1 153 368
Fonds disponibles au 31 décembre 2021	2 562 091

Informations sur les dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 (en USD)

Type de dépenses	Total
Dépenses de personnel	3 680 032
Matériel	14 353
Services contractuels	174 438
Voyages	30 881
Frais d'exploitation généraux	14 492
Dépenses à recouvrer	(13 626)
Total général	3 901 020

Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (en USD)

	Solde au 1^{er} janv. 2020	Recettes 2020-2021	Dépenses 2020-2021	Solde au 31 déc. 2021	Ajustements	Fonds disponibles au 31 déc. 2021
CE	2 587 164	4 999 719	3 871 424	3 715 459	(1 153 368)	2 256 091
Fonds EB	29 595	-	29 595	-	-	-
Total	2 616 759	4 999 719	3 901 019	3 715 459	(1 153 368)	2 562 091

Notes :

Le montant total à recevoir des Parties au 31 décembre 2021 s'élevait à 2 904 149 USD. Cependant, sur la base des données d'expérience tirées de recouvrements antérieurs, seuls les éléments suivants ont été ajustés :

Réserve pour CE non acquittées en 2020-2021 :	1 053 374 USD
Retenue de 2 % sur la facturation pour l'année 2020-2021 :	99 994 USD
Total :	1 153 368 USD

ANNEXE 2

**DESCRIPTION DES DÉPENSES DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2021
SUR LA BASE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET (EN USD)**

Activité	Contributions évaluées		Fonds extrabudgétaires		Total	
	Approuvées	Dépenses janv. 2020-déc. 2021	Approuvés	Dépenses janv. 2020-déc. 2021	Total approuvé	Dépenses totaux janv. 2020-déc. 2021
1. Préparation de la mise en œuvre du Protocole	155 000	90 634	595 000	159 669	750 000	250 303
2. Réunion des Parties	1 205 730	718 310	159 700	48 450	1 365 430	766 760
3. Notification et échange d'informations	30 000	34 683	160 500	0	190 500	34 683
4. Coordination avec les OIG internationales et régionales et d'autres organismes	30 000	1 172	116 200	2 843	146 200	4 015
5. Administration et gestion, et autres dispositions et activités	55 000	40 176	17 500	9 893	72 500	50 069
Total des coûts liés aux activités	1 475 730	884 975	1 048 900	220 854	2 524 630	1 105 830
Dépenses de personnel	2 948 800	2 995 372	1 050 000	465 560	3 998 800	3 460 932
Total des coûts liés aux activités et au personnel	4 424 530	3 880 348	2 098 900	868 414	6 523 430	4 566 762
Dépenses à recouvrer	575 189	0	272 857	16 153	848 046	16 153
Total	4 999 719	3 880 348	2 371 757	702 567	7 371 476	4 582 915

CHARGES À PAYER BUDGÉTISÉES EN 2018-2019 MAIS IMPUTÉES SUR L'EXERCICE 2020-2021 (EN USD)

	Contributions évaluées	Fonds extrabudgétaires	Total
Activité	Dépenses janv. 2020-déc. 2021	Dépenses janv. 2020-déc. 2021	Dépenses totales janv. 2020-déc. 2021
1. Préparation de la mise en œuvre du Protocole	9 418	12 050	21 468
5. Administration et gestion, et autres dispositions et activités	-1 312	1 822	510
Dépenses à recouvrer	1 054	1 571	2 625
Total	9 160	15 444	24 603

TOTAL DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DE JANVIER 2020 À DÉCEMBRE 2021 : 4 607 518 USD.¹

¹ Veuillez noter que certaines activités incluses dans le plan de travail et le budget 2020-2021 relatif au Protocole ont été financées au moyen de fonds extrabudgétaires provenant du Panama, du Royaume des Pays-Bas, et de l'Union européenne. Ces fonds ont été comptabilisés dans l'état des recettes et des dépenses présenté au Bureau de la Conférence des Parties, car ils ont été enregistrés dans le système de gestion de l'OMS en tant que sommes affectées à la Conférence des Parties.

PARTIE II. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'EXÉCUTION DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET 2022-2023 (1^{ER} JANVIER 2022 – 31 DÉCEMBRE 2022)

CONTEXTE

45. Le présent rapport contient des informations actualisées sur les activités menées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 par le Secrétariat de la Convention pour appuyer la mise en œuvre du Protocole. Il suit la structure du plan de travail et du budget pour l'exercice 2022-2023 adopté à la deuxième session de la Réunion des Parties dans la décision FCTC/MOP2(13).

46. On trouvera en annexe 3, qui suit directement le rapport contenu dans la Partie II du présent document, l'état intérimaire des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. On trouvera en annexe 4, qui suit directement le rapport contenu dans la Partie II du présent document, la description intérimaire des dépenses liées aux coûts des activités pour la période concernée, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

OBJECTIF 1 : ÉVALUER LES PROGRÈS, PARTAGER LES CONNAISSANCES ET PROMOUVOIR L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS

Aide aux Parties pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations de notification et d'évaluation des progrès à l'échelle mondiale

47. Une note verbale a été adressée à toutes les Parties le 26 mai 2022 pour annoncer le cycle de notification 2023 et demander aux Parties de transmettre toutes les données nouvelles concernant leurs points focaux techniques. Une deuxième note verbale a été envoyée à toutes les Parties le 5 décembre 2022 pour les prévenir que les points focaux techniques seraient invités à remplir le questionnaire correspondant au cycle de notification 2023. Il a été demandé aux Parties de transmettre leur rapport sur la mise en œuvre du Protocole du 1^{er} janvier au 31 mars 2023.

48. Un webinar pour aider les Parties à préparer le cycle de notification 2023 a été organisé le 1^{er} décembre 2022. L'enregistrement de ce webinar est disponible sur la page YouTube de la Convention-cadre de l'OMS.¹ Le travail a également commencé en ce qui concerne la migration de la base de données relative à la mise en œuvre du Protocole depuis le site Internet untobaccocontrol.org vers la nouvelle section « Plateformes de coordination » du site Internet de la Convention-cadre de l'OMS, sur un serveur de l'OMS.² Le Secrétariat de la Convention a également élaboré une proposition pour renforcer le système de notification pour le Protocole. On trouvera plus d'informations dans le document FCTC/MOP/3/7.

¹ Disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=IibKbw7k8gA>.

² Disponible à l'adresse <https://fctc.who.int/fr/coordination-platforms>.

Faciliter et promouvoir l'échange et la production d'informations, de connaissances et d'expertise

49. Une présentation du CIC sur les plans pour l'établissement d'une solution intérimaire de point focal mondial pour l'échange d'informations a été faite à l'attention du Groupe de travail sur les systèmes de suivi et de traçabilité (article 8) lors de sa première réunion en juin 2022. Les membres du Groupe de travail ont demandé au CIC de concevoir un projet de plan correspondant à leur solution intérimaire de point focal mondial à présenter à sa deuxième réunion.

50. La présentation du projet de plan a été faite à l'intention du Groupe de travail lors de sa seconde réunion en octobre 2022. En s'appuyant sur les retours d'information du Groupe de travail et sous la supervision du Bureau, le Secrétariat de la Convention et le CIC ont commencé à élaborer la solution intérimaire de point focal mondial.

51. À la suite d'une demande de la République de Moldova, le Secrétariat de la Convention a facilité la coopération internationale avec l'Union européenne et la Türkiye en février 2022, de sorte que ces dernières puissent partager leur expérience en matière de mise en œuvre de systèmes de suivi et de traçabilité avec la République de Moldova.

52. Le Secrétariat de la Convention a travaillé à la conception d'une plateforme numérique qui sera intégrée à la nouvelle section « Plateformes de coordination » du site Internet de la Convention-cadre de l'OMS. Une présentation en a été faite au Bureau en novembre 2022. Outre la base de données relative à la mise en œuvre, la plateforme comprendra la base de données répertoriant les experts demandée par la Réunion des Parties dans la décision FCTC/MOP1(9), ainsi que les bases de données des autorités centrales pour les demandes d'entraide judiciaire, ainsi que des autorités compétentes et des interlocuteurs pour les demandes d'entraide administrative demandées dans la décision FCTC/MOP2(7).

53. Le Secrétariat de la Convention travaille à l'établissement de plusieurs publications techniques portant sur les enjeux prioritaires mis en évidence dans le *Rapport mondial 2021 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac*.¹ Ces publications comprennent notamment un ensemble d'outils pour aider les Parties à intégrer le Protocole dans la législation du pays, un rapport sur la manière dont le Protocole peut appuyer la mobilisation des ressources à l'échelle nationale, un rapport sur la collecte d'informations sur les systèmes de suivi et de traçabilité, comme demandé dans la décision FCTC/MOP2(6) et le module de formation à l'article 12 du Protocole, comme demandé dans la décision FCTC/MOP2(7). Le Secrétariat de la Convention a commencé à élaborer un rapport sur la manière dont les OIG peuvent contribuer à la mise en œuvre du Protocole, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le cadre de l'axe de travail de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles consacré au Protocole.

¹ Disponible à l'adresse <https://fctc.who.int/publications/i/item/9789240041806>.

OBJECTIF 2 : ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE ET PROMOUVOIR LA RATIFICATION DU PROTOCOLE

Promouvoir la collaboration multisectorielle pour la mise en œuvre et la ratification du Protocole

54. En collaboration avec le Bureau régional de l’OMS pour la Méditerranée orientale, le Secrétariat de la Convention a organisé une formation régionale multisectorielle en ligne consacrée à l’intensification de la ratification du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac et l’adhésion au Protocole. Cette formation a eu lieu du 25 au 27 juillet 2022, avec des participants de toutes les Parties à la Convention-cadre de l’OMS de la Région de la Méditerranée orientale. Les réunions bilatérales avec toutes les Parties de la Région à la Convention-cadre de l’OMS qui ont signé mais n’ont pas encore ratifié, accepté ou approuvé le Protocole ont été organisées à la suite de cette réunion.

55. Le 15 novembre 2022, le Secrétariat de la Convention a également pris part à l’atelier sur la mise en œuvre de taxes sanitaires et d’autres politiques fiscales axées sur la prévention des maladies non transmissibles, dans le Pacifique, et a fait une présentation sur l’importance des mesures incluses dans le Protocole pour renforcer l’administration fiscale. Une collaboration a également été établie avec le Bureau régional de l’OMS pour l’Afrique et le Bureau régional de l’OMS pour l’Asie du Sud-Est afin de préparer des ateliers multisectoriels en 2023.

56. Le Secrétariat de la Convention a organisé, en coopération avec le centre de connaissances sur la taxation du tabac de l’Université du Cap, un atelier en ligne consacré aux taxes qui s’est déroulé en mars 2022 et qui comprenait une séance consacrée à discuter de la mise en œuvre du Protocole. L’atelier était destiné aux responsables de l’élaboration des politiques, ainsi qu’aux représentants des Ministères de la santé et des finances, des autorités fiscales, des douanes et du secteur de la santé. L’atelier a rassemblé quelque 200 participants de plus de 80 pays.

57. En septembre 2022, le Secrétariat de la Convention a fait une présentation sur l’importance du Protocole lors d’un autre atelier virtuel consacré aux taxes et organisé par le Centre de connaissance de la Convention-cadre de l’OMS. Plus de 80 participants originaires de 22 pays ont pris part à l’atelier, qui était ouvert au public et portait sur des questions essentielles relatives aux aspects économiques de la taxation du tabac, y compris la nécessité d’éliminer le commerce illicite des produits du tabac.

58. Au cours de la période concernée, le Chef du Secrétariat de la Convention a rencontré des responsables de haut niveau des Ministères de l’Équateur, du Monténégro, de l’Uruguay et de l’Union européenne, pour discuter de la mise en œuvre du Protocole.

Fournir aux Parties une assistance technique sur demande

59. En lien avec la *Stratégie relative aux mécanismes d’assistance et à la mobilisation de ressources financières visant à appuyer la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac* adoptée dans la décision FCTC/MOP2(11), le Secrétariat de la Convention a élaboré une méthode d’évaluation des besoins qui doit être testée en 2023 pour les Parties pouvant prétendre à l’aide publique au développement. Les informations sur cette méthode sont disponibles sur le site Internet de la Convention-cadre de l’OMS.¹

¹ Disponible à l’adresse <https://fctc.who.int/protocol/development-assistance/needs-assessments>.

60. Une méthode destinée à appuyer les systèmes de suivi et de traçabilité a également été conçue. Le questionnaire créé par le Groupe de travail sur les systèmes de suivi et de traçabilité durant son premier mandat¹ est utilisé pour aider les Parties, sur demande, à analyser les possibilités d'établir des systèmes de suivi et de traçabilité des produits du tabac, ainsi que les besoins pour cela. Un soutien pour mettre en évidence les différentes possibilités de financement pour le déploiement et l'application de systèmes de suivi et de traçabilité est proposé, y compris en diffusant des exemples d'autres Parties qui exigent la prise en charge par l'industrie du tabac des frais connexes, conformément à l'article 8.14 du Protocole.

61. Sur demande du Ministre équatorien de la santé publique, une mission a été menée en juin 2022 pour fournir un appui technique au gouvernement de l'Équateur en ce qui concerne de nouvelles réglementations élaborées par l'Autorité des recettes internes pour le suivi et la traçabilité des produits du tabac, en particulier pour ce qui est de leur harmonisation aux dispositions du Protocole. Un appui technique a également été fourni par des moyens virtuels au Panama, à la République de Moldova et à l'Uruguay au cours de la période concernée.

62. Le Canada, l'Éthiopie, la Jordanie, la Malaisie, le Népal, le Paraguay, le Pérou, la République de Corée, le Suriname, la Thaïlande, la Tunisie et le Venezuela ont bénéficié d'un appui pour devenir Partie au Protocole.

Assurer une sensibilisation à l'importance du Protocole

63. Le Secrétariat de la Convention a conçu une nouvelle brochure sur le Protocole, qui a été lancée en juin 2022, et a souligné l'importance du Protocole sur les réseaux sociaux.² Une campagne de communication menée sur les réseaux sociaux a été élaborée pour le quatrième anniversaire de l'entrée en vigueur du Protocole en septembre 2022. Certains supports sont disponibles sur le compte Twitter du Secrétariat de la Convention.³

OBJECTIF 3 : CONSTITUER DES ALLIANCES AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES (OIG) ET NON GOUVERNEMENTALES (ONG) PERTINENTES

Promouvoir l'importance que revêt pour les OIG et ONG pertinentes la qualité d'observateur à la Réunion des Parties

64. Le Secrétariat de la Convention a participé à des réunions avec les représentants de la Banque mondiale en juin et octobre 2022, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en août 2022, de l'OMD en septembre 2022, de l'ONUDC en octobre 2022 et du PNUD en juin 2022, et a invité ces OIG à envisager de demander un statut d'observateur à la Réunion des Parties. De plus, le Secrétariat de la Convention a mis en avant l'importance d'obtenir un statut d'observateur au Protocole lors des réunions avec l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et le Groupe de travail interorganisations sur les taxes sanitaires. Le Secrétariat de la Convention a également pris part aux vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en avril et octobre 2022.

¹ Disponible à l'adresse <https://fctc.who.int/fr/publications/m/item/questions-on-tracking-and-tracing-system>.

² Disponible à l'adresse <https://fctc.who.int/fr/publications/m/item/brochure-protocol-to-eliminate-illicit-trade-in-tobacco-products>.

³ Disponible à l'adresse <https://twitter.com/FCTCofficial/status/1573923311096045568?cxt=HHwWgICx2bK62dcrAAAA>.

65. Lors d'une réunion avec le Secrétariat de l'Union douanière d'Afrique australe en août 2022, une demande a été adressée à l'Union pour encourager ses États Membres à devenir Partie au Protocole.

Renforcement de la coopération et de la communication avec les OIG et les ONG

66. Le Secrétariat de la Convention a apporté son appui pour la demande d'examen thématique formulée par le Président de la Réunion des Parties lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable sur le thème « Reconstruire en mieux après la maladie à coronavirus (COVID-19) tout en faisant progresser la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».1 Les travaux ont débuté pour établir un rapport technique sur les contributions du Protocole à la réalisation des ODD, en collaboration avec le PNUD.

67. Sur invitation du Secrétaire général de l'OMD, le Chef du Secrétariat de la Convention a participé à la quarante-deuxième session du Comité de lutte contre la fraude de l'OMD en mars 2022, au cours de laquelle les délégués ont reçu des informations sur les dispositions du Protocole liées aux douanes.

68. Le Chef du Secrétariat de la Convention a également pris part à la onzième session de la Conférence des Parties de l'UNTOC du 17 au 21 octobre 2022 et a saisi l'occasion de rencontrer les principaux responsables de l'ONUDC. Un événement parallèle a également été organisé pour mettre en avant le rôle du Protocole. L'enregistrement de cet événement parallèle est disponible sur la page YouTube de la Convention-cadre de l'OMS.2

69. À la suite des discussions menées en marge de la Conférence des Parties de l'UNTOC, le Secrétariat de la Convention étudie avec l'ONUDC la possibilité d'établir une base de données des saisies de produits du tabac qui serait gérée par l'ONUDC.

70. Le Secrétariat de la Convention a également été invité par la Banque mondiale à participer au lancement du livre *Health Taxes : Policy and Practice* [Taxes sanitaires : politiques et pratiques].3 Ce livre, qui constitue la première publication mondiale analysant en détail la question des taxes sanitaires en tant que domaine indépendant relevant des politiques sociales, comprend un chapitre portant sur le commerce illicite, et met en évidence le rôle du Protocole. Le Secrétariat de la Convention a également été invité par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à contribuer à un rapport sur les contrôles à l'exportation. Ce rapport devrait être lancé en 2023.

71. Compte tenu de l'importance du travail de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), mis en évidence dans le document FCTC/MOP/2/7, le Secrétariat de la Convention a pris contact avec INTERPOL ; le Secrétaire général d'INTERPOL a confirmé dans un courrier que son organisation ne bénéficiait d'aucun financement direct ou indirect de l'industrie du tabac. Le Secrétariat de la Convention a commencé à échanger avec INTERPOL sur la coordination du soutien à la mise en œuvre du Protocole.

¹ Disponible à l'adresse: <https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2022/MOP%20President%20Submission%202022.pdf>.

² Disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=ITiwFBuv1sU&t=287s>.

³ Disponible à l'adresse <https://www.worldscientific.com/doi/epdf/10.1142/q0365>.

72. Le Secrétariat de la Convention a organisé deux réunions en ligne avec des ONG ayant le statut d'observateur en juin et décembre 2022, dans le but de faciliter une coopération et une collaboration accrues en vue de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS et du Protocole. Le Secrétariat de la Convention a également rencontré les représentants de la Global Initiative against Transnational Organized Crime [Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée] en octobre 2022 et a encouragé l'ONG à faire une demande pour obtenir le statut d'observateur à la Réunion des Parties.

OBJECTIF 4 : VEILLER À CE QUE LES ORGANES DIRECTEURS ET SUBSIDIAIRES PUISSENT PRENDRE LES DÉCISIONS VOULUES

Assurer le fonctionnement optimal de la Réunion des Parties, de son Bureau, et de ses groupes de travail ou d'experts

73. En avril et novembre 2022, le Secrétariat de la Convention a mené deux visites au Panama, le pays hôte de la dixième session de la Conférence des Parties et de la troisième session de la Réunion des Parties, pour voir le site et discuter des questions logistiques avec le Gouvernement du Panama, en vue de l'organisation des sessions. L'Accord relatif à l'accueil de la dixième session de la Conférence des Parties et de la troisième session de la Réunion des Parties a été signé le 17 novembre 2022 avec le Ministère de la santé du Panama.

74. Des réunions en ligne avec les bureaux régionaux de l'OMS ont également été organisées pour commencer les préparations aux réunions régionales informelles préparatoires à la Réunion des Parties.

75. Une réunion d'introduction du Bureau élu à la neuvième session de la Conférence des Parties et à la deuxième session de la Réunion des Parties s'est tenue le 3 février 2022. Les première et deuxième réunions du Bureau élu à la deuxième session de la Réunion des Parties ont eu lieu en avril et novembre 2022, en présentiel et en ligne.

76. Le Secrétariat de la Convention a pris les dispositions nécessaires en ce qui concerne le Groupe de travail sur les systèmes de suivi et de traçabilité (article 8). On trouvera plus d'informations dans le document FCTC/MOP/3/5.

OBJECTIF 5 : VEILLER À CE QUE LE SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION AIT LES CAPACITÉS ET LES MOYENS NÉCESSAIRES D'EXERCER SES FONCTIONS

Assurer une gestion du personnel et une gestion financière adéquates

77. On trouvera dans le document FCTC/MOP/3/10 des informations sur les mesures prises par le Secrétariat de la Convention pour collecter les contributions évaluées pendant la période concernée.

78. Le Secrétariat de la Convention a finalisé une stratégie de collecte de fonds qui contribue à orienter ses activités en la matière par la collaboration avec les donateurs et les partenaires. Des fonds extrabudgétaires provenant de la Norvège, du Panama, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont été mobilisés pour appuyer la mise en œuvre du plan de travail et du budget adopté à la deuxième session de la Réunion des Parties. Une page dédiée sur le site Internet de la Convention-cadre de l'OMS a été créée pour mettre en avant les donateurs.¹

79. Le document FCTC/MOP/3/11 fait le point sur les travaux concernant le fonds d'investissement pour la mise en œuvre du Protocole.

¹ Disponible à l'adresse <https://fctc.who.int/fr/international-cooperation/donors-and-partners>.

ANNEXE 3

**ÉTAT INTÉRIMAIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 (EN USD)**

	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2022	3 715 459
Recettes	
Contributions évaluées (CE) approuvées à la deuxième session de la Réunion des Parties	4 999 719
Fonds extrabudgétaires	-
Recettes totales	8 715 178
Dépenses	
Dépenses	2 274 206
Dépenses à recouvrer	-
Dépenses totales	2 274 206
Solde au 31 décembre 2022	6 440 972
CE d'exercices antérieurs (2018-2021) à recevoir	2 683 299
Réserve pour CE non acquittées en 2022-2023 (2 %) :	99 994
Fonds disponibles au 31 décembre 2022	3 657 679

ANNEXE 4

**DESCRIPTION INTÉRIMAIRE DES DÉPENSES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022
SUR LA BASE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET 2022-2023 (EN USD)**

	Contributions évaluées		Fonds extrabudgétaires		Total	
	Approuvées	Dépenses janv.-déc. 2022	Approuvés	Dépenses janv.-déc. 2022	Total approuvé	Dépenses totaux janv.-déc. 2022
Objectif 1. Évaluer les progrès, partager les connaissances et promouvoir l'échange d'informations	60 000	645	402 000	0	462 000	645
Objectif 2. Accélérer la mise en œuvre et promouvoir la ratification du Protocole	0	0	1 100 000	2 523	1 100 000	2 523
Objectif 3. Constituer des alliances avec les OIG et les ONG pertinentes	8 000	4 188	46 000	0	54 000	4 188
Objectif 4. Veiller à ce que les organes directeurs et subsidiaires puissent prendre les décisions voulues	740 085	167 581	370 000	0	1 110 085	167 581
Objectif 5. Veiller à ce que le Secrétariat de la Convention ait les capacités et les moyens nécessaires d'exercer ses fonctions	35 000	11 642	10 000	0	45 000	11 642
Total des coûts liés aux activités	843 085	184 056	1 928 000	2 523	2 771 085	186 579
Dépenses de personnel	3 581 445	1 717 569	1 827 000	348 890	5 408 445	2 066 459
Total des coûts liés aux activités et au personnel	4 424 530	1 901 625	3 775 000	351 413	8 179 530	2 253 038
Dépenses à recouvrer	575 189	0	488 150	0	1 063 339	0
Total	4 999 719	1 901 625	4 243 150	351 413	9 242 869	2 253 038

**CHARGES À PAYER BUDGÉTISÉES EN 2020-2021 MAIS IMPUTÉES SUR
L'EXERCICE 2022-2023 (EN USD)**

	Contributions évaluées	Fonds extrabudgétaires	Total
Activité	Dépenses janv. 2022-déc. 2022	Dépenses janv. 2022-déc. 2022	Dépenses janv. 2022-déc. 2022
2. Réunion des Parties	14 244	1 856	16 100
3. Notification et échange d'informations	5 068	0	5 068
Total	19 312	1 856	21 168

TOTAL DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DE JANVIER 2022 À JUIN 2022 : 2 274 206 USD.¹

¹ Veuillez noter que certaines activités ont été financées au moyen de fonds extrabudgétaires comptabilisés dans l'état des recettes et des dépenses présenté au Bureau de la Conférence des Parties, car ils ont été enregistrés dans le système de gestion de l'OMS en tant que sommes affectées à la Conférence des Parties.

MESURES À PRENDRE PAR LA RÉUNION DES PARTIES

80. La Réunion des Parties est invitée à prendre note du rapport de situation et du rapport sur l'exécution pour les exercices 2020-2021 et 2022-2023.

= = =